



Bulletin officiel No 4 du 27.01.2012
Commune de Saillon
Mise à l'enquête

Signalisation routière

L'administration communale de Saillon, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers la décision suivante, sujette à recours dans les 10 jours, dès la présente publication, auprès du conseil communal

- Pose d'un signal d'indicateur de direction "entreprise" avec la mention "Cave des Amandiers" comportant également le logo de l'entreprise à l'intersection de la route des Vernayaz et de la route des Moulins.

Le plan est déposé au bureau communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture officielle.

Saillon, le 27 janvier 2012

Administration communale